

Paris, le 19 JUIL. 2011

Le Président

Monsieur Philippe DESLANDES Président de la Commission Nationale du Débat Public 20 avenue de Ségur 75007 PARIS

Monsieur le Président,

Lors de sa séance du 16 juillet 2009, le Conseil d'administration de Réseau Ferré de France a décidé de poursuivre les études sur le projet de ligne à grande vitesse Provence-Alpes-Côte-d'Azur (LGV PACA) sur la solution dite des Métropoles du sud, desservant les agglomérations d'Aix-en-Provence, Marseille, Toulon et Nice. Cette décision fait suite au débat public organisé au cours de l'année 2005, ainsi qu'à la mission de médiation conduite par Monsieur Yves Cousquer en 2009 qui a débouché sur la décision ministérielle du 29 juin 2009 en faveur du scénario des Métropoles du sud.

Le projet de LGV PACA est ainsi entré dans une nouvelle phase d'études préparatoires à l'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, nécessaire au lancement des premiers travaux.

Dans sa décision du 16 juillet 2009, le Conseil d'administration de Réseau ferré de France a également souhaité que soit menée « parallèlement au processus d'études, une concertation approfondie avec l'ensemble des acteurs intéressés au projet afin d'accompagner sa mise au point jusqu'à l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique dans un souci d'ouverture, de dialogue et de transparence. » Cette décision traduit la volonté de l'entreprise de poursuivre et renforcer la concertation engagée après le débat public de 2005.

Après ce débat public, Réseau ferré de France a en effet conduit une phase de « consultation des acteurs et d'information du public » de 2006 à 2008. Cette phase s'est déroulée selon des principes exposés dans une charte et sous le regard d'un garant de la concertation nommé par la CNDP à la demande de RFF.

Cette phase de dialogue a notamment permis à de nombreux acteurs de participer à une vingtaine de réunions dans le cadre de quatre groupes de travail thématiques (milieu humain, agriculture et viticulture, biodiversité et milieu naturel, et aménagement du territoire). Ces échanges ont été riches et ont conduit à la rédaction de douze fiches action. Le public, dans toute sa diversité, a été informé à travers le site Internet du projet (www.lgvpaca.fr), sur lequel il a pu trouver les comptes-rendus des réunions d'acteurs, ainsi que les documents de présentation de Réseau Ferré de France.

"Réseau ferré de France exploite les coordonnées de ses correspondants dans une base de données ayant pour unique finalité la gestion et le suivi des courriers. Vous disposez auprès de RFF d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant".

Le bilan joint au présent courrier rend compte de cette concertation. C'est ce bilan que je souhaite aujourd'hui porter à la connaissance de la Commission nationale du débat public.

Réseau Ferré de France a souhaité que ce bilan rende compte non seulement du déroulement et des résultats de cette concertation, mais aussi des enseignements qu'en retirent l'ensemble des participants. Pour ce faire, ce bilan est issu d'un retour d'expérience réalisé par un cabinet indépendant. Les principaux résultats ont été présentés lors d'une réunion à laquelle étaient invités près de deux cents acteurs le 9 juin 2010 à Marseille et en présence du garant de la concertation.

Le présent bilan a ainsi fortement contribué à la construction du dispositif ambitieux de concertation que Réseau Ferré de France, en accord avec les partenaires du projet, entend mettre en place dès le mois de septembre 2011 afin d'accompagner au mieux les études préparatoires à l'enquête publique. Cette concertation sera suivie par le garant que la CNDP a bien voulu nommer le 6 octobre 2010.

Cette démarche de concertation repose en particulier sur une nouvelle charte de la concertation, élaborée par un comité de rédaction ouvert et pluraliste, qui s'est réuni à quatre reprises, et discutée en réunion plénière avec les acteurs du projet entre la troisième et la quatrième réunion du comité de rédaction. Le garant de la concertation a été associé en continu à cette démarche. Cette charte a été approuvée par le Comité de pilotage du projet lors de sa séance du 17 janvier 2011.

En poursuivant la démarche partenariale entreprise avec l'élaboration de la charte de la concertation, la conduite du projet pourra bénéficier de conditions de dialogue territorial clarifiées et acceptées par tous. Un nouveau bilan sera établi à l'issue de la prochaine phase de concertation et vous sera adressé.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Hubert du MESNIL